

De : Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca [mailto:Claire.Firlotte@mrn.gouv.qc.ca]

Envoyé : 1 février 2013 10:25

À : 8reserves-abitibi-temiscamingue

Cc : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Objet : DQ12 Question 13

Référence : Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue

Questions complémentaires du 29 janvier 2013 (DQ12, n^{os} 12 à 19)

Bonjour Madame Harvey,

Voici, dans le texte ci-dessous ainsi qu'en pièce jointe, la réponse du MRN à la question 13.

Question 13

Le porte-parole du MDDEFP mentionnait, lors de l'audience publique tenue le 7 novembre 2012, qu'une étude des impacts socioéconomiques des huit aires protégées à l'étude avait été faite par le MRN et présentée au Conseil des ministres en vue de l'obtention d'un statut de réserve projetée (DT2, p. 17). Dans leurs mémoires présentés à la commission, quelques participants ont mentionné que des études d'impacts socioéconomiques contribueraient à une meilleure compréhension des répercussions des réserves projetées, puisque peu d'information est actuellement disponible.

Afin de répondre à cette demande de participants et de réaliser ses analyses, la commission souhaiterait obtenir une copie de ces études ou de tous autres documents qui permettraient d'approfondir ce sujet.

Réponse du MRN

Différentes évaluations des impacts forestiers et économiques ont été produites par le MRN de 2005 à 2012 pour les territoires d'intérêt et réserves projetées dont il est question devant cette Commission. Un avis interne récent, produit par Forêt Québec en août 2012, rassemble ces évaluations en un seul document et tente de détailler les impacts des projets individuels qui font l'objet de la présente demande. Les sections pertinentes de l'évaluation ont été extraites de l'avis de Forêt Québec et vous sont déposées ci-joint en format PDF.

Les impacts y sont décrits tant pour les réserves projetées (voir « Déjà intégré au CPF » dans les tableaux) que pour leurs projets d'agrandissements (voir « Nouveau » dans les tableaux).

Prenez note qu'il ne s'agit pas d'une étude socio-économique du projet mais uniquement d'une évaluation des impacts économiques associés au retrait de territoires à l'aménagement forestier. Dans l'avis de Forêt Québec, les impacts économiques sur les autres activités liées aux ressources naturelles (faune, mines, énergie, territoire) ne sont pas évalués. Les impacts sociaux ne sont pas évalués non plus.

Claire Firlotte

Direction des affaires régionales de l'Abitibi-Témiscamingue
Ministère des Ressources naturelles
70 avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Tél: 819 763-3388 poste 263
Télééc.: 819 763-3216
Courriel: claire.firlotte@mrfn.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.